

Des femmes et des hommes proches de vous
Votez UNSA du 1^{er} au 8 décembre 2022



L'UNSA présente **108 candidat(e)s**
aux élections du 8 décembre 2022

 Abdelkader MERBOUH	 Céline WARIN	 Agnès BARRIER	 Coralie DIBLING	 Amélie POSTAT	 Anne-Laure GENTY	 Sandrine MARTINS	 Bertrand CHAINEAU	 Salomé VAILLANT	 Céline BARROU	 Christine RADEAU	 Luc DESSENNE	 Hélène SAMSON	 Céline THENIERES	 Céline RATIN	 Christian GIBOUIN
 Alison TREVISAN	 Aline OPPISI	 David AUDOUIN	 David DUPLOUY	 David REYMOND	 Assiba BOUHOUTE	 Dominique DEBART-SOULABAILLE	 Emmanuel SERRIE	 Julien BOTTEMANNE	 Emmanuelle DE TAXIS DU POET	 Florence BEREAU	 Franck AMAR	 Marthe HELARY	 Penda DIOUM	 Michèle BEHAL	 Corinne JODAR
 Brahim FAID	 Guillaume DOUABIN MASSE	 Véronique MACE	 Aude LODI	 Jorge RICARDO	 Jean-Marc IA	 Stéphanie DUVEAU	 Tudal BERNARD	 Emmanuel NAVREZ	 Véronique EUMURIAN	 Nathalie TRUBERT	 Sandrine ORANGER	 Géraldine BOUREAU	 Allan DENIS	 Hervé DADY	 Bénédicte GIUSTINIANI
 David BLÉ	 Paulo BOTAS	 Christine GUYOBON	 Anaïs DUCHEMIN	 Miguel AMBROSE	 Aurélien RICOLLEAU	 Franck LASADE	 Isabelle POUGET	 Anne-Sophie MAGDA	 Frédéric PRUNA	 Olivier Le bouch	 Mireille CAUVIN	 Eric DIBLING	 Séverine POTIER	 Isabelle BADINIER	 Joëlle KHOUTMAN
 Yann MICHEL	 Laetitia GUEDON	 Jean-Paul GUERIN	 Patricia VINCENT-LASBATS	 Lolita BALLESTER	 Rachid MERABET	 Damien AUGIAS	 Huguette MONTCHO	 Marie-Pierre BRASSIER	 Sophie HUET	 Simon PRENVEILLE	 Oumar ISSAKA HAMIDOU	 Olivia SCHERER	 Marc BRÉGER	 Nathalie LAVAUD	 Emilie COSTE-LOURET
 Déborah PERS	 Christophe MOISSET	 Joëlle CODASSE	 Jonathan AVRIL	 Nadia RACHEDI-DOARE	 Christophe ERPELDING	 Sabrina MARCAULT	 Nathalie FAVRELIERE	 Ruth LEWKOWICZ	 Benoît PICHARD	 Frédérique LECHARTIER	 Jean-Michel SANCHO	 Pierre FOURCAIL	 Nicolas SEMINEL	 Marjorie LAIR	 Vincent ARQUER
 Adrienne BITEGYE	 Jean-Luc BRUN	 Nicolas DALAINE	 Patrick DE FREINE	 Sandra LIBOUBAN	 Paola MARQUES	 Emelyne MARSAIS	 Sophie MASREVERY	 Davia MEGHERBI	 Valérie PABST	 Marine PARDESSUS	 Karine PAULUS	 Cynthia REPAUL			

IDF
BORDEAUX
ANGERS
DR

ELECTIONS 2022

3

bonnes raisons de voter pour
l'**UNSA** :

Voter UNSA, c'est choisir une organisation autonome s'inscrivant dans un dialogue social moderne et responsable pour défendre les intérêts de tous les personnels tout en veillant à garantir un avenir durable pour notre institution et ses personnels.

Voter UNSA, c'est voter pour un syndicat apolitique porteur de valeurs fortes reposant sur la transparence, l'écoute, la confiance et le respect mutuel, indépendant sur le plan politique et inclusif de toutes catégories, grades et fonctions.

Voter UNSA, c'est voter pour des collègues pleinement investis dans leur métier et partageant les mêmes réalités quotidiennes que chacun(e) d'entre vous.

**DU 1^{ER} AU 8
DÉCEMBRE 2022
JE VOTE POUR MOI,
JE VOTE UNSA !**



Spécial fonctionnaires

L'UNSA revendique pour vous

PFT

- Augmenter le plancher à 9% et le plafond à 16% de l'enveloppe sur 3 ans
- Revaloriser les indices inférieurs ou égaux à l'indice 473 de 3% par an
- Obtenir une augmentation de la PFT en cas de changement de corps à 20 % et à 15 % en cas de changement de grade
- Revaloriser annuellement le barème "nouveaux entrants"
- Garantir une PFT des agents en poste supérieure ou égale au barème "nouveaux entrants"
- Augmenter de 8% minimum de la PFT lors d'une mobilité

Prime Variable sur Objectifs

- 100% de taux d'atteinte des objectifs = 100% de PVO
- Majorer la PVO en cas de surperformance
- Augmenter d'1% le taux de chaque PVO avec un plancher à 5%

Carrière

- Clarifier les procédures des commissions de promotion/avancement (nominations au choix)
- S'assurer que tous les dossiers proposés aient un rapport hiérarchique
- Respecter l'interclassement de promotion/avancement après mobilité
- Obtenir un traitement équitable des évolutions de carrière sans discrimination
- Pérenniser les avancements automatiques (mesures MAS de l'accord cadre)
- Ouvrir des accès diversifiés aux différents corps : examen professionnel, concours, promotion et avancement

Qualité de vie au travail

- Obtenir une meilleure prise en charge par l'employeur de la mutuelle
- Harmoniser les dispositifs médaille du travail
- Obtenir une indemnité compensatrice de 5€ par jour télétravaillé et ce, sans plafond
- Instaurer des Tickets restaurant avec possibilité de régler l'AGR
- Obtenir 135 jours de télétravail libre par an et mixer les jours de télétravail libre et fixe
- Avoir le double équipement (domicile + travail) ou possibilité d'utiliser son propre matériel avec certification via VPN



Vote électronique du 1^{er} au 8 déc 2022

